



EN CAS D'URGENCE J'APPELE LE 15

Bons réflexes si j'ai besoin de soins imprévus :

EN JOURNÉE :

- 1 Je contacte mon **médecin traitant** ou un **médecin pouvant consulter rapidement**.
- 2 Si je n'ai pas de médecin traitant, je contacte :

Les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) :

CPTS BAS CHABLAIS (04 56 66 04 40) - **CPTS GRAND ANNECY** (04 26 78 49 32)
CPTS NORD 74 (06 49 58 68 48)

Les structures de permanence de soins :

SOS Médecins ANNECY (3624) - **SOS Médecins THONON LES BAINS** (3624)
Urgences Médicales du Léman (UML) (04 50 49 15 15)

Les centres de soins non programmés et les cabinets de montagne :

(scannez le QR code pour accéder aux coordonnées, ou voir au dos)



NUIT (de 20h à 8h) / WEEK-END / JOURS FÉRIÉS :

J'appelle le 15

Le médecin régulateur évalue la demande de soins et :

- me donne des conseils
- ou m'oriente vers le médecin de garde du secteur ou les Urgences hospitalières